

## FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ

Face à cette crise inédite, l'Agglo Villefranche Beaujolais Saône et ses communes débloquent **une enveloppe financière de plus d'un million d'Euros.**

500 000 € seront versés par l'Agglo et ses communes en complément du Fonds National de Solidarité mis en place par l'Etat.



AIDES POUR LES ACTEURS  
DE L'ÉCONOMIE LOCALE

- ▶ Une **aide complémentaire au fonds national de solidarité**
- ▶ Subvention forfaitaire de **1 000 €**
- ▶ Destinée aux entreprises du territoire de moins de 10 salariés en difficulté économique ayant bénéficié du fonds national de solidarité entre mars et mai 2020.
- ▶ Un fonds co-financé par l'Agglo et ses communes à hauteur de 10€ / habitant par l'Agglomération et complétés à hauteur de 5€ par habitant par les communes engagées dans le dispositif.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

En faisant une demande via le formulaire disponible sur le site de l'Agglo :

[www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr)

AVANT LE 20/06/20

POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE, VOUS DEVEZ AVOIR BÉNÉFICIÉ DU FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Renseignements :

[economie@agglo-villefranche.fr](mailto:economie@agglo-villefranche.fr)



**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes

*Tous mobilisés pour soutenir les entreprises de l'agglomération !*